

CONSEIL MUNICIPAL DE VALEYRAC
PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice:** 14

Séance du mardi 13 janvier 2026

Présents : 10

Le mardi 13 janvier 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 9 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis BRETON.

Votants: 10

Présents : Jean-Louis BRETON, Jean-Claude LACROIX, Dominique JOANNON, Marie-Viviane BAGAT, Mireille DUPUIS, Didier CHEVET, Norbert BAISSAC, Loïc BERGEY, Stéphane BERINGUER, Xavier DUCOS

Représentés :

Absents et excusés : Sébastien COUTHURES, Dominique JACQUEMIN, Monique CORTINOVIS, Boris LINCK

Désignation d'un secrétaire de séance : Stéphane BERINGUER

Le procès verbal du conseil municipal du 7 avril 2025 a été validé

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

Délibérations du conseil :

Objet : Lancement du marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux
réhabilitation et d'extension du restaurant le Canoë N° DE 2026 001

VU le code Général des Collectivités Territoriales;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération DE 2025 014 du 7 avril 2025 demande de subvention : Projet de réhabilitation du restaurant « le Canoë » ;

VU l'arrêté AR 2025 144 du 16 septembre 2025 accordant le permis de construire ;

CONSIDERANT les accords de participation financière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, et de la Communauté de Communes Médoc Atlantique ;

M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser le projet de réhabilitation du restaurant « le Canoë » et de lancer les procédures de marché public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relative au projet de réhabilitation du restaurant le canoë.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement, du marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant le Canoë, ci-annexé.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Antona du 5 janvier dernier, concernant l'accord du prix de la parcelle B237.

Il informe également du courrier de remerciements de M. Bavouzet, au conseil, pour le colis de fêtes.

La prochaine commission FINANCES-PERSONNEL est fixée le vendredi 13 janvier à 16h

La séance est levée à 19h30